

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 600

Artikel: Le caca et le potager : vivre avec un chiot'sec
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CACA ET LE POTAGER

Vivre avec un chiot'sec

Les lecteurs de «Domaine Public» se souviennent certainement que nous lancions dans le numéro 567¹ (13.11.1980) un appel à des volontaires pour essayer des toilettes à compostage dans des locatifs. Cet appel fut repris par «La Suisse», puis par la «Tribune-Le Matin»; il fut aussi diffusé à la Radio suisse romande. Avec un écho considérable, disons-le tout de suite. A l'heure qu'il est, une proposition concrète d'installation, aux frais de l'Etat, d'une trentaine de toilettes à compostage chez des volontaires (en locatifs) a été transmise au Département des travaux publics du canton de Vaud; par ailleurs, plusieurs dizaines de familles en Suisse se sont procuré des toilettes à compostage pour leur chalet ou leur villa. Cette expérience étonnante, je l'ai évidemment tentée moi-même. Un petit journal de bord.

Jour J, le 28 novembre 1980. Le «chiot'sec» est installé. Le samedi 29 novembre à 10 h. 15, pour la première fois, je fais caca dedans. Moment historique. Mon cœur bat très fort.

Première constatation: aucune odeur dans le cabinet de toilette, même pendant l'exercice. Ce n'est que le premier caca, mais enfin c'est déjà réjouissant.

Plus tard, en quelques occasions, des odeurs se

¹ Dans ce numéro-là, outre «l'appel au peuple» de Pierre Lehmann («Pas de salut dans la chasse d'eau!»), DP publiait un schéma précis de cabinet «sans eau monobloc». Cette description très précise avait valu, bien sûr, quelques remarques et plaisanteries à travers la presse bien-pensante.

manifestèrent, mais pour une raison bien précise: tirage insuffisant (fenêtre et porte fermées); en fait, dans la mesure où un flux d'air suffisant peut pénétrer dans le local, il n'y a que très peu ou pas du tout d'odeurs, certainement pas davantage qu'avec un WC traditionnel; cela exige que si la fenêtre reste fermée, on laisse la porte légèrement entrouverte ou qu'on y aménage quelques ouvertures (lignée de trous ou fente entre seuil et porte). Conseil de famille. Vu les débuts prometteurs, instruction est donnée de n'utiliser que les toilettes à compostage, au moins pour les défécations (notre maison comprend un autre WC).

PAS DE FEUILLES MORTES!

Après un peu plus d'un mois, du liquide commence à sortir par le trop-plein. Couleur noire, on dirait du café. J'en envoie un litre au laboratoire du Service cantonal de la protection des eaux. Les résultats de l'analyse montrent que ce liquide est riche en azote, phosphore (ce phosphore-là n'aura en tout cas pas été perdu dans le lac!) et potasse. Aujourd'hui, nous l'utilisons, dilué dans un rapport d'environ 1:10, pour arroser les plantes en pots, les roses devant la maison et le jardin potager. Les résultats sont bons. Ce jus de «chiot/sec» est un engrais de bonne valeur et il ne coûte rien (il est évidemment plus indiqué de l'utiliser que de s'en débarrasser en le jetant dans l'eau, pour acheter ensuite des engrains plus ou moins artificiels!). Petit à petit, ces WC se remplissent; nous y mettons aussi des feuilles mortes, ce qui s'avèrera plus tard être une mauvaise idée, les feuilles étant très résistantes à la décomposition.

Au bout d'un certain temps, apparition de mouches; des mouches assez petites qui parviennent à sortir par la grille d'aération avant. Que faire? La solution proposée par le fabricant est d'utiliser un insecticide à l'intérieur de l'espace réservé au compostage, ce qui ne semble pas très souhaitable et ne devrait être envisagé que comme une solution de dernier recours. D'ailleurs, lorsqu'elles se déve-

loppent, les mouches doivent certainement jouer un rôle important dans le processus naturel de décomposition et il ne peut pas être judicieux de les supprimer brutalement en les empoisonnant: je renonce donc à l'usage de l'insecticide, restreignant son utilisation à l'élimination occasionnelle de mouches dans le local. Finalement, je mets en place une grille d'aération plus fine qui empêche une bonne partie des mouches de sortir; plus tard j'apprendrai qu'en introduisant de la sciure ou des copeaux de bois ou d'écorce de bois dans le compost, on peut fortement réduire, voire supprimer les éclosions de mouches.

Après environ quatre mois d'utilisation, je décide de procéder à une première extraction... pour me faire la main. De fait, la limite du remplissage n'est pas atteinte et je ne fais qu'extraire une partie de la tourbe et de l'humus déposés au départ. Le travail n'est pas difficile, mais néanmoins assez peu commode parce que l'ouverture avant est un peu petite (il faudra trouver ou fabriquer une pelle spéciale pour simplifier l'opération).

La première extraction de défécations proprement dites aura lieu après plus de six mois d'utilisation. Les feuilles mortes sortent à peine décomposées, mais le caca et les papiers sont déjà pas mal transformés; il faudra pourtant laisser ces matières se composter encore quelque temps à l'air libre avant de s'en servir dans le jardin potager.

Voilà pour un aperçu concret de l'expérience!

ÇA VOUS CHANGE UN HOMME

A mon avis, le plus important n'est pas là, mais plutôt dans l'évolution que j'ai subie moi-même. Un «chiot'sec» ça vous change un homme. On finit par s'intéresser au caca. Le phénomène de compostage devient fascinant. On réalise que ces soit-disant déchets fertilisent le sol et que c'est là leur rôle. Et ce qui pouvait être perçu comme une corvée (s'occuper du «chiot'sec») n'en est finalement plus une.

Il y a encore beaucoup d'expériences à tenter. Le but est de produire un compost aussi mûr que possible dans une variété de conditions d'utilisation. Ces expériences demandent du temps, car la biologie ce n'est pas comme une machine qu'on peut régler à sa guise.

Finalement, on ne peut que chercher patiemment à réaliser les conditions qui permettent aux mécanismes naturels de décomposition de jouer au mieux. Ces mécanismes existent, mais on ne sait les créer.

P. Lehmann

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Prises et surprises

Voici cent ans — très précisément le 5 août 1881! Ce jour-là — Victor Hugo allait sur ses huitante ans — Mummery, Alexandre Burgener et Benedict Venetz escaladaient pour la première fois l'Aiguille de Grépon, au-dessus de Chamonix:

«(...) Descendre légèrement à droite une sorte de vire longue de 6 à 7 m pour gagner une étroite fissure (*cheminée de Mummery*) haute de vingt mètres environ et presque sans prises, dont l'escalade exige de grands efforts. (On y engage le bras droit et la jambe droite. Elle présente à mi-hauteur une seule saillie où l'on peut se reposer.) (...) Contourner le sommet N sur la face des Nantillons et gagner la brèche ouverte entre celui-ci et le *Grand Gendarme* ou *Grand Diable*, monolithe de 5-6 mètres, à parois verticales dont l'escalade s'achève au moyen d'un jet de corde.»

Peut-être préferez-vous l'Aiguille Javelle, gravie en 1906 par Egon Hessling, en compagnie des guides Onésime et Adrien Crettex, de Champex?

«S'élever (...) par une étroite fissure presque verticale, haute d'une quinzaine de mètres, dans laquelle deux blocs coincés entre les parois marquent les étapes de la grimpée. Escalader les premiers mètres à l'extérieur de la fissure (les prises sont à droite), puis à l'intérieur.»

(Trop corpulent, Maurice Crettex, quant à lui, continuait à l'extérieur, grâce à sa force colossale!)

Tous ces renseignements d'après l'excellent Guide Kurz de la Chaîne du Mont-Blanc.

* * *

A propos de tourisme, mais d'un autre genre, je me suis vu remettre à une station-service le *Reiseführer-Guide-Guida* 1981 (Touristen-Service), Zurich, imprimé à Saint-Gall, tous droits réservés. «In diesem Reisehandbuch steckt mehr, als man denkt!» (Dans ce guide, il y a plus qu'on ne pourrait croire!).

Parbleu! 1855 pages, dont 800 à peu près consacrées à la Suisse. J'ai appris avec joie (page 883) que la Suisse se compose de 26 cantons. Malheureusement, la carte illustrant cette affirmation n'en comporte que 25... Et comme le canton de Berne est supposé s'étendre sur 6887 km² — comme en 1960 — j'ai cru pouvoir supposer que les honorables auteurs du guide n'avaient pas encore entièrement digéré l'autonomie jurassienne!

Je me suis un peu étonné de ne rien découvrir concernant le canton de Vaud — mais c'est qu'il était classé à la lettre L: *Le Vaud*. Comme il est naturel, je me suis plongé dans l'article concernant Lausanne. J'y ai appris que j'y pourrai loger au Beau-Rivage-Palace, au Lausanne-Palace, à l'hôtel Terminus, au Grandhôtel (sic) Alexandra — ce qui m'a inquiété, vu que le dit a été démolie voici quelques années — à l'hôtel Bellerive, à l'hôtel Regina, à l'hôtel-restaurant d'Oron (sic), à l'hôtel Rex à Chailly et au Môtel (sic) de Vert-Bois.

Passons sur ces détails! De précieux conseils vous sont aussi donnés:

«Un appartement (...) ne devrait surtout pas donner l'impression «d'inhabitabilité» pendant les congés annuels. Les fenêtres et les stores devraient être ouverts tous les jours pendant quelques heures par le personnel de service ou une personne de confiance. La boîte aux lettres sera également vidée tous les jours, le poisson rouge nourri et les plantes d'appartement soignées» (p. 1294).

J. C.

MÉANDRES UNIVERSITAIRES (SUITE)

Ce n'est à vrai dire pas une surprise, l'*«affaire Rey»* dont Jeanlouis Cornuz donnait dans ces colonnes un rapide aperçu il y a près d'un mois (DP 598, 2.7.1981) est encore bien plus compliquée qu'on pouvait le penser. L'un des professeurs mis en cause au long de la procédure engagée, Marc Vuilleumier, répondait immédiatement à notre ami Cornuz dans le dernier numéro de DP (599, 16.7.1981). Mais sa mise au point ne peut pas être acceptée par Jeanlouis Cornuz qui nous fait parvenir les lignes suivantes et que nous publions sans commentaire (Réd.).

Le 17 juillet 1981.

Je soussigné, Jeanlouis Cornuz, président du Groupe d'Olten et co-signataire de la lettre adressée au rectorat de l'Université de Lausanne dans le cas de l'*«affaire Rey»*, déclare solennellement que

— contrairement à ce que le professeur Marc Vuilleumier avance dans DP 599, p. 2, *Méandres universitaires*, après avoir pris connaissance de divers documents, notamment de ceux publiés par M. Rey, mais également de la lettre adressée par M. Vuilleumier à la VPOD (Section Vaud-Etat) du 18 juin 1981,

— avant de rédiger mon article paru dans DP 598, et avant de signer la lettre adressée au rectorat,

j'ai pris soin de téléphoner à M. Vuilleumier pour connaître son point de vue et tenter de savoir entre autres si M. Rey avait ou non la possibilité de se présenter une troisième fois pour l'examen de son mémoire.

Les mots: «Pas un seul des signataires n'a daigné me demander quoi que ce soit avant de lancer cet appel» constituent donc une affirmation qui n'est pas conforme à la vérité.

Jeanlouis Cornuz